

## Édito

Le projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin est né de la volonté d'élus et d'acteurs locaux ; il est soutenu et accompagné par la Région Ile-de-France et le Département de Seine-et-Marne. Ce projet vise à mettre en valeur le territoire de ce quart nord-est seine-et-marnais et à accompagner son développement, de façon durable et innovante.

L'année dernière, le Conseil Régional engageait l'étude d'opportunité et de faisabilité du projet, avec l'Association des élus comme partenaire. Des groupes de travail ont commencé à élaborer un diagnostic pour le territoire, construit à partir de contributions des acteurs locaux et de données analysées par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme - Ile de France. Ce diagnostic met en évidence la richesse du territoire sous ses multiples facettes (patrimoniales, paysagères, humaines, économiques) mais aussi ses fragilités au regard notamment des infrastructures et de l'emploi. Ces éléments de diagnostic sont complétés par une analyse des enjeux pour le territoire. Elus, experts, habitants, soyez acteurs de cette réflexion !

Les Parcs naturels régionaux (PNR) sont créés et labellisés par l'Etat sur proposition des Régions. Pour la Région Ile-de-France, les PNR sont des territoires stratégiques de l'espace rural francilien, et des lieux d'actions privilégiés. Les quatre parcs franciliens existants (Haute-Vallée de Chevreuse, Vexin français, Gâtinais français, Oise-Pays-de-France) recèlent d'ailleurs nombre d'expériences mobilisables pour le projet Brie et deux Morin. Sur ce territoire, nous souhaitons l'émergence de projets de Développement durable, résolument orientés vers l'avenir.

Le projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin concerne tous les acteurs du territoire, élus, acteurs socioprofessionnels, et partenaires institutionnels. La participation active de chacun est un gage de succès, pour faire de ce projet un outil de développement au service des habitants.

Michel Vampouille,  
Vice-Président de la Région Ile-de-France  
chargé de l'environnement,  
du développement durable et de l'éco-Région



Dammartin-sur-Tigeaux

## Le PNR Brie et deux Morin : un projet avant tout !

Au cours des dernières années, différents acteurs locaux ont œuvré pour la création, à terme, d'un PNR sur un territoire globalement calé sur les rivières des deux Morins et de l'Aubetin.

La multiplication des acteurs et l'absence de communication organisée ont contribué à générer des confusions sur les rôles des uns et des autres.

Depuis juin 2007, date de délibération par la Région Ile-de-France, d'engager la présente étude de faisabilité, la situation a fortement évolué vers une organisation en projet, où chaque groupe d'acteurs politiques, économiques, ou de la Société civile, doit trouver sa place.



Crécy-la-Chapelle

# Un projet pour quoi faire ?

Le projet du Parc "Brie et 2 Morin" correspond à une phase d'étude préliminaire, au cours de laquelle il s'agit d'établir :

- un diagnostic de territoire, mettant en perspective un état des lieux argumenté du patrimoine, les atouts, mais aussi les faiblesses de ce secteur d'Ile-de-France,
- une liste d'enjeux jugés stratégiques par l'analyse du diagnostic, en relation des attentes des seino-marnais qui vivent dans les communes concernées par ce projet,
- des orientations générales et des préconisations, en lien avec les points précédents, dont notamment un ou des périmètres sur lesquels un projet d'aménagement pourrait être engagé à terme dans un esprit cohérent et respectueux de notre identité. Ce sera toutefois ensuite à un syndicat mixte d'études et programmation (qu'il faudrait constituer à l'issue de la présente démarche, d'avancer vers les choix les plus cohérents aux yeux de ses adhérents).

À l'issue de cette démarche, il s'agira d'établir, notamment par un vote des conseils municipaux des communes concernées, si la démarche de faisabilité et d'étude doit se poursuivre au sein d'une structure prévue dans ce type de démarche : un syndicat mixte d'études. Mais c'est une autre étape...

Pour mener à bien cette démarche préliminaire, une structure de projet a été définie, permettant de mettre en relation différents acteurs, avec des responsabilités propres, des points de vue spécifiques, et des rôles prévus dans cette démarche d'étude. Car toute la difficulté réside aussi dans notre capacité à concilier des points de vue différents sur les problématiques qui doivent en principe amener à un consensus : la cible est donc de faire émerger un ensemble cohérent et pertinent de projet d'aménagement du territoire considéré. À ce sujet, il est essentiel de comprendre que le territoire d'étude, établi par la délibération de juin 2007 du conseil régional, ne sera probablement pas le territoire qui émergera de cette première démarche d'études.

Le projet abouti de Parc Brie et Deux Morin est donc en phase d'étude de faisabilité, préalable à toute décision d'engager des démarches plus avancées : phase d'études et de programmation, création d'un syndicat mixte d'études ou de programmation... nous n'en sommes donc qu'au tout début de la démarche qui pourrait arriver à son terme dans 3 ou 4 années.

## Les principaux acteurs en présence

Congis-sur-Thérouanne

- **La Région Ile-de-France** : c'est le commanditaire du projet. Il supporte le coût de la démarche et le chef du projet, Mme Violaine Allais fait partie de ses services.
- **Le Conseil général de Seine-et-Marne** : c'est un des acteurs décideur in fine d'engager ou non la démarche PNR sur le territoire choisi, il est aussi habituellement un des contributeurs financiers.
- **L'association des Elus** : c'est comme son nom l'indique une association d'élus locaux, désignée par le conseil Régional comme relais local de concertation et d'information. Son rôle est de veiller à ce que les « produits » du projet soient cohérents avec la perception locale des élus en matière de développement local, mais aussi d'informer les élus locaux pour les amener à décider en pleine connaissance de cause, de poursuivre ou non la démarche à l'issue de la phase d'étude de faisabilité actuelle.
- **L'Etat** : représenté localement par Mr le Sous-Préfet de Meaux et de façon coordonnée par un représentant de la DIREN. Il a émis un avis (voir

infra) sur le projet et aura un rôle déterminant à la fin du processus (puisque c'est l'Etat qui valide in fine officiellement le classement en PNR).

En complément, le projet s'est doté de compétences techniques spécifiques lui permettant tant d'obtenir des productions que d'organiser la démarche, notamment sur le plan de la concertation et de l'animation. Aussi, on citera l'implication des acteurs suivants :

- **L'IAURIF** : organisme régional d'études, a reçu une commande de la Région Ile-de-France pour apporter les éléments techniques relatifs au territoire. Il réalisera, in fine, le rapport final de l'étude de faisabilité support au projet à qui il procurera in fine une vision synthétique de la démarche d'étude en cours.
- **Infoggara et la Bergerie Nationale** : associés à l'occasion de cette étude de faisabilité, ces bureaux d'études ont été missionnés par la Région Ile-de-France pour structurer et organiser la démarche de concertation, établir les comptes rendus des réunions qu'ils animent, etc...

## Agenda

Si vous souhaitez participer à la seconde phase de concertation, réservez dans votre agenda les dates suivantes :

- **Judi 12 novembre** : Réunion élargie Aménagement, transports, maîtrise de l'énergie - **18h30 - 20h30**.
- **Mardi 17 novembre** : Réunion élargie Patrimoines, Tourisme, vie locale - **18h30 - 20h30**.
- **Judi 19 novembre** : Réunion élargie Ressources et milieux naturels - **18h30 - 20h30**.
- **Mardi 24 novembre** : Réunion élargie Développement économique - **18h30 - 20h30**
- **Judi 26 novembre** : Réunion élargie Agriculture, sylviculture - **18h30 - 20h30**

Vous pouvez vous inscrire en allant sur le site internet du projet [www.pnrbrie2morin.fr](http://www.pnrbrie2morin.fr) ou en écrivant à l'adresse mail du projet : [pnrbrie.2morin@yahoo.fr](mailto:pnrbrie.2morin@yahoo.fr)



# L'organisation mise en place

Comme toute structure de projet organisé, le projet du Parc Brie et 2 Morin a mis en place un **Comité de Pilotage**, en charge d'assurer le pilotage stratégique du projet.

Le **comité de Pilotage ou COPIL**, est constitué des membres suivants :

- Le Vice-président la Région Ile-de-France, chargé de l'environnement : Michel Vampouille,
- le 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil général de Seine-et-Marne : Jean Dey,
- le représentant de l'État : Cazenave-Lacrouts, Sous-Préfet de Meaux,
- les membres du bureau de l'Association des élus pour le Parc Brie et 2 Morin : Mmes Marie-Pierre Badré, Anne Chain-Larché, Josy Mollet-Lidy, Laurence Picard, Marie Richard ; Mrs Michel Houel, Yves Jaunaux, Jean-François Léger, Jean-Louis Vaudescail,

- des représentants des bureaux d'études d'Infogara, de la Bergerie Nationale ou de l'IAURIF.

Depuis la mise en place des commissions thématiques, leurs Présidents ont rejoint le COPIL : Mme Marie Richard et Mrs Thierry Bontour, Christian Lantenois, Roger Revoile, Pierre Rigault.

**Les commissions thématiques** sont la concrétisation de choix organisationnels du COPIL (voir ci-dessous). Présidées par des Présidents de commission proposés par l'association des élus, et validés par le COPIL, leurs thématiques ont été choisies selon des axes jugés centraux et structurants pour l'analyse en cours. C'est le lieu choisi et privilégié pour les phases de concertation.

Au sein des réunions de travail ou par simple envoi mail ou courrier postal, toute personne qui souhaite apporter une contribution sur un sujet particulier peut le faire : c'est en effet en agglomérant les points de vues du plus grand nombre que nous pourrons faire



Montceaux-lès-Meaux

émerger un projet d'aménagement du territoire adapté aux attentes de ses habitants.

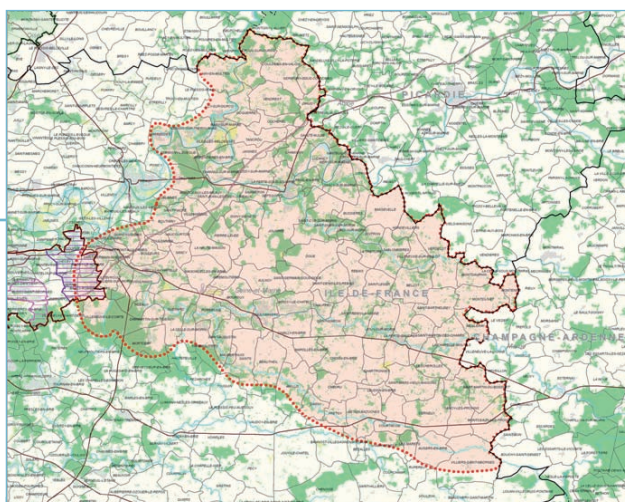
## Le périmètre d'étude : une question centrale !

**Le projet de Parc Brie et Deux Morin, a été engagé officiellement via une délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France.**

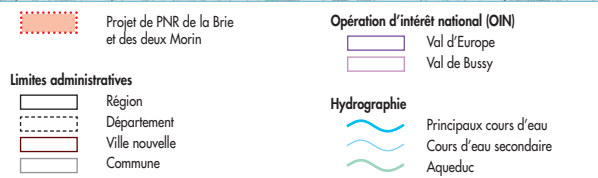
**Cette délibération établit également un périmètre fixé a priori, listant principalement un ensemble de 132 communes concernées par cette démarche préalable à toute décision.**

**Entre le territoire d'études et la proposition de territoire qui émergera à la fin de la phase d'étude préalable, de nombreuses évolutions peuvent apparaître.**

**Explications sur les raisons principales et focus sur l'avis de l'Etat.**



Le périmètre fixé a priori dans l'étude de faisabilité regroupe 132 communes et a été établi à partir de considérations très générales, **il sera nécessairement amené à évoluer suite à la présente démarche d'étude de faisabilité. Ce périmètre d'étude n'est en effet en aucun cas le territoire d'un PNR** ; c'est (au risque d'être simpliste) un territoire d'étude de faisabilité, et le territoire du PNR Brie et Deux Morins, s'il se fait, s'établira à l'issue de la démarche de charte, qui devra notamment faire émerger une cohérence d'ensemble sur ce territoire et répondre aux critères de classement d'un PNR. Plusieurs raisons permettent d'imaginer facilement que le périmètre d'études évoluera vers "un autre ensemble" :



- l'oubli de zones d'intérêt par rapport à la cohérence d'ensemble du projet d'aménagement (zones de forêts, secteurs d'intérêt à préserver, etc.),
- le constat, suite à l'analyse menée dans cette phase d'études, de l'inadéquation de certaines zones : zones d'aménagements et équipements incompatibles avec les critères ultimes de classement (vus notamment de la Fédération des Parcs),
- la prise en compte ou non des avis de l'Etat, notamment face à l'analyse des grands axes d'aménagement du secteur,

- la prise en compte des structures administratives : intercommunalités, cantons, etc...
- tout élément propice à "écarter" la cohérence d'ensemble du projet d'aménagement de ce territoire.

A noter qu'une commune peut voir une partie seulement de son territoire concernée à terme par le PNR.

Au-delà des principales questions de cohérence d'ensemble, notamment au niveau des caractéristiques et de l'aspect des paysages (et qui peuvent permettre d'identifier des limites dans l'adjonction ou non de tel ou tel secteur - parce qu'il est différent), les questions les plus délicates s'établissent souvent aux limites géographiques des périmètres. La question des interactions avec les pôles ou les agglomérations situées à proximité du territoire (Meaux par exemple), est au demeurant un point à aborder, surtout à la suite de l'avis de l'Etat.

La démarche engagée est de ce point de vue essentielle : **le territoire est la traduction de la cohérence et de l'esprit d'aménagement souhaité pour le secteur.** Nul doute que la décision ultime d'exclure ou d'inclure une commune du périmètre pourra générer des déceptions...



# Un élément de réflexion à intégrer : l'avis de l'Etat

Lors de la réunion du 6 juillet 2009, l'avis de l'Etat sur le territoire d'études a été présenté publiquement. Il est indispensable avant de se livrer à l'analyse de son contenu, de **préciser la portée réelle de ce document** :

- c'est un avis, avec des recommandations, il ne constitue donc pas une position opposable et irrémédiable.
- il est par contre essentiel de bien analyser la portée de ces recommandations et de poursuivre le diagnostic et l'analyse du territoire, notamment vis à vis des communes concernées.

Les principales recommandations de l'Etat sur le territoire au travers de l'avis émis sont les suivantes :

- l'idée d'un périmètre « calé » sur celui du SAGE des Deux Morin ne pouvant être menée actuellement (positionnement des Conseils Régionaux de Champagne-Ardenne et Picardie), et qui fournissait quand à lui un cadre de cohérence en lui-même, il est indispensable en restreignant le projet à la portion francilienne de mettre en avant le nouveau cadre de cohérence,
- 4 communes : Magny-le-Hongre, Serris, Bailly-Romainvilliers et Coupvray, sont dans le secteur 4 de Marne-

la-Vallée qui constitue un pôle de développement majeur en Ile-de-France [...] qui semble difficilement compatible avec les objectifs d'un PNR, ces 4 communes devront probablement être exclues.

- A proximité immédiate, le projet complexe de résidences de loisir (village nature) concerne les trois communes de Coutevroult, Villeneuve-le-Comte et Bailly-Romainvilliers. Ce projet dans sa forme actuelle ne semble pas compatible avec un PNR et il conviendrait d'en exclure le périmètre.
- Au sud du territoire, se situe une vaste entité paysagère dite « Brie de Provins », des axes de contournement et cette situation particulière indiquent que la RN 4 pourrait constituer une limite du périmètre, et les communes situées au sud devraient être retirées.
- Au nord du périmètre, le plateau de Brie est limité par la Marne. Au-delà s'étendent l'Orxois et la vallée de l'Ourcq qui présentent [...] des entités paysagères qui se rattachent plutôt au plateau du Multien et aux entités situées dans le département de l'Oise. De plus, cette partie du périmètre d'étude est concernée par la communauté de communes du Pays de l'Ourcq. Au vu de la disparité des paysages avec le reste du périmètre d'étude et fonctionnement

relativement autonome de ce territoire, on s'interroge sur la pertinence de rattacher les communes de la communauté de communes non riveraines de la Marne à un PNR dénommé « Brie et deux Morin ».

Ainsi, le projet se doit de considérer complètement le contenu de cet avis, et de se nourrir de ces recommandations pour approfondir sa connaissance des territoires dont l'Etat a été amené à préconiser le retrait. Il est de notre responsabilité de faire émerger un projet cohérent, et une commune, même située dans un secteur a priori perçu comme "différent", peut receler des traits de caractères cohérents avec le reste du territoire. Rappelons une fois encore qu'une commune peut voir son territoire en partie concerné par un classement en PNR... Ces recommandations sont aussi pour nous l'occasion de considérer les interactions du territoire de PNR et les relations avec les entités limitrophes qui seraient retirées du périmètre.



## Soirée du 6 Juillet : un projet énorme, des élus mobilisés... il était normal de se retrouver pour rendre compte d'un an de travail

Depuis septembre 2008, des travaux ont été menés en concertation, au sein de six commissions thématiques, pour établir un diagnostic partagé du territoire concerné par le projet (132 communes en Seine-et-Marne). Près de 300 personnes parmi les élus, partenaires institutionnels et socioéconomiques impliqués dans la démarche, se sont réunies, le 6 juillet dernier, pour partager une première synthèse du diagnostic et pour prendre part à la réflexion en marche.

La soirée débuta par l'accueil de Mr Franck Riester, Député-Maire de Coulommiers, qui rappela le sens de la démarche. Michel Vampouille, le Vice Président de la Région qui commandite ce projet indiqua que, de son point de vue, "la vie du projet telle qu'elle apparaît ce jour est classique et tout indique que ce projet est sur de bons rails".

Chaque Président de commission a ainsi pu présenter les principaux points à retenir du diagnostic relevant de leur champ thématique, et sans doute avec beaucoup de frustration, tant la richesse de ces premiers diagnostics mériterait des séances de présentation beaucoup plus longues et détaillées.

La première série de commissions élargies étant achevée, une seconde série sera organisée à l'automne, le projet a souhaité présenter les principaux éléments de diagnostic, issus du travail en commission et des différentes rencontres et entretiens.

Pour mémoire, nous vous rappelons le détail des commissions ainsi que le nom de leur président :

- Commission thématique Agriculture-sylviculture : Mr Thierry Bontour Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles - Maire de la Chapelle-Moutils.
- Commission thématique Aménagement de l'espace, transports, maîtrise de l'énergie : Mr Pierre Rigault - Conseiller général, canton de la Ferté-sous-Jouarre.
- Commission thématique Communication : Mr Jean-Louis Vaudescal Président de l'Association des élus pour le projet de PNR de la Brie et des deux Morin - Maire de Couilly-Pont-aux-Dames.
- Commission thématique Développement économique : Mr Christian Lantenois - Maire de Rebais.
- Commission thématique Patrimoines, tourisme et vie locale : Mme Marie Richard - Vice-présidente du Conseil régional chargée du sport, des loisirs et du tourisme et Maire de La Ferté-sous-Jouarre.



- Commission thématique Ressources et milieux naturels : Mr Roger Revoile Président du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des deux Morin - Adjoint au Maire de La Ferté-Gaucher.

Au cours de la soirée, deux séries d'interviews réalisées en forme de "micros-trottoirs" ont été présentées par TV77. Ces interviews montrent le chemin qu'il reste à parcourir pour que les citoyens, pour lesquels ce projet doit être construit, comprennent ce qu'est réellement un PNR et quels sont les enjeux locaux du développement durable. Ces interviews ont également illustré les attentes des habitants par rapport à leur cadre de vie.

Ensuite, l'assistance a pu découvrir l'avis de l'Etat, au travers de l'intervention de Mme Perret, secrétaire générale de la sous-préfecture de Meaux, émettant des recommandations sur le territoire d'étude, tel qu'il apparaît dans la délibération de la Région Ile-de-France de juin 2007.

Enfin, le site internet a été présenté : (<http://www.pnrbrie2morin.fr>) sur lequel figure bon nombre des informations et documents concernant ce projet.

La soirée s'est poursuivie par des échanges et questions/réponses entre l'assistance et les orateurs. Michel Houel, Sénateur Maire de Crécy la Chapelle, a conclu en indiquant l'importance de mener à bien ce projet important notamment face au projet de Grand Paris qui sur le plan de l'activité économique, fait de la Seine et Marne, et en particulier notre secteur, un des parents pauvres de la région Ile-de-France.

J. L. Vaudescal et D. Galet

Poser des questions, déposer des contributions ou de simples remarques sur notre site internet : [www.pnrbrie2morin.fr](http://www.pnrbrie2morin.fr)



Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.), services de proximité soutenus par l'Etat, les Conseils Généraux et les professionnels sont à même de conseiller les collectivités publiques et les particuliers.



Rédacteur en chef : Jean-Louis Vaudescal  
Comité de rédaction : Marie-Pierre Badré - Anne Chain-Larché - Josy Lydie-Mallet - Laurence Picard - Marie Richard - Jean-Louis Vaudescal  
Maquette et mise en page : Zébra Moret-sur-Loing - Tél. : 01 60 70 14 03